

Subvention à l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Loire-Atlantique pour le financement du matériel du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) - année scolaire 2020/21

Date de la convocation du conseil municipal : le mardi 22 février 2022

Date et heure du conseil municipal : le samedi 26 février 2022 à 11h30

Lieu du conseil municipal : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

Président de séance : Emmanuel TERRIEN

Secrétaire de séance : Sylvie PERRAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux représentés : 1

Nombre de votants : 23

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoint au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, MARCHAIS Violette, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

REPRÉSENTÉS : DAUPHIN Cathy donne pouvoir à TERRIEN Emmanuel.


Exposé

Olivier EVAIN, adjoint à la vie scolaire et à l'enfance-jeunesse, rappelle que les RASED ont pour objet d'apporter des aides spécialisées aux élèves en difficulté. Le RASED peut intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Ce service a pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui persistent malgré les aides apportées par les enseignants des classes. Conformément à l'article D.411-2 du code de l'éducation, une information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école.

Le RASED qui intervient pour l'école primaire publique de Mauves-sur-Loire a pour rattachement l'école des Tilleuls, située 1 rue Jules Ferry à Sainte Luce sur Loire. Ce RASED intervient pour les écoles primaires de Carquefou, Mauves-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire.

La Commune participe à hauteur de 0,50 € par élève scolarisé. Lors de précédent conseil municipal du 13 décembre 2021, une délibération a été prise pour le versement de la subvention liée à l'année scolaire 2021-

2022 d'un montant de 127,50 (= 255 élèves * 0,50 €). Or, aucune délibération n'a été prise pour l'année scolaire 2020-21. Il convient donc de régulariser la situation.

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le 
ID : 044-214400947-20220226-2022_01_04-DE

Ceci étant exposé,

CONSIDERANT que le nombre d'élèves scolarisés à l'école primaire Jules Verne durant l'année scolaire 2020-2021 est de 267,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 133,50 € à l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Loire-Atlantique pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- **DIT** que les crédits correspondant ont été inscrits au budget de l'exercice 2021 via une opération de rattachement de charges.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 26 février 2022

Le maire,

Emmanuel TERRIEN

